

# ASSOCIATIONS

## DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

*Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations  
art. 9-1 et 10*

*Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016*

**Ce formulaire a été produit suite à la saisie d'une demande de subvention via le Compte Association sous le n° 22-014810**  
**Ce document ne constitue pas un justificatif de transmission de votre demande au service instructeur.**

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel: Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15059.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do)

**Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :**

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent) <input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> première demande <input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement global <input checked="" type="checkbox"/> projet(s) / action(s)	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle <input type="checkbox"/> pluriannuelle

**À envoyer à l'une ou plusieurs des autorités administratives suivantes :** (coordonnées sur <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

**État - Ministère**

Service départemental - Tarn (SDJES)

- **Nom du dispositif/sous-dispositif :** Fonds de développement de la vie associative / Financement global-nouveau(x) projet(s) innovant(s)

- **Nom et code de la subvention :** SDJES Tarn - FDVA Fonctionnement/nouveaux projets (518)

# 1. Identification de l'association

1.1 Nom – Dénomination: ASSOCIATION DES ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE - EEDF 1781107  
CARMAUX

Sigle de l'association : ECLAIREUSE ET ECLAIREURS DE FRANCE Site web: [www.eedf.fr](http://www.eedf.fr)

1.2 Numéro Siret : 77567559801044

1.3 Numéro RNA ou, à défaut, n° du récépissé en préfecture : W932002229

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social:  
12 place Georges Pompidou

Code postal: 93160

Commune: Noisy-le-Grand

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

1  
AV  
DU ROUCAN  
Code postal: 81400

Commune: CARMAUX

1.6 Représentant-e. légal-e. (personne désignée par les statuts)

Nom: BARBEY

Prénom: Olivier

Fonction: Délégué général

Téléphone: 0148151761

Courriel: [olivier.barbey@eedf.fr](mailto:olivier.barbey@eedf.fr)

1.7 Personne chargée de la présente demande (si différente de ci-dessus)

Nom: CARDAILLAC

Prénom: Christine

Fonction: Autres

Téléphone: 0632668309

Courriel: [equipedegroupe.carmaux@gmail.com](mailto:equipedegroupe.carmaux@gmail.com)

## 2. Relations avec l'administration

**L'association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?** oui  non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par :	en date du :
Tourisme	Atout France	2021-05-04
Tourisme	ministère	2015-04-14
Education nationale	ministère	2018-03-13
Jeunesse et Education Populaire (JEP)	ministère	2003-10-01

**L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?** oui  non

Si oui, date de publication au Journal Officiel: 1911-12-08T01:00:00.000Z

**L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?** oui  non

### 3. Relations avec d'autres associations

L'association est-elle affiliée à une union, fédération ou réseau ?

ASSOCIATION DES ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE

JEUNESSE AU PLEIN AIR

CONSEIL NATIONAL DES LOISIRS ET DU TOURISME ADAPTES (CNLTA)

SCOUTISME FRANCAIS - FEDERATION DES ASSOCIATIONS FRANCAISES DE SCOUTISME ET DE GUIDISME

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE TOURISME ET DE PLEIN AIR

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales :

oui  non

Si oui lesquelles ?

**Nombre de licenciés de sexe : - féminin :**

**- masculin :**

## 4. Moyens humains

Nombre de bénévoles :	11
Nombre de volontaires :	0
Nombre total de salariés :	0
dont nombre d'emplois aidés :	0
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) :	0
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique :	0
Nombre d'adhérents :	62

## 5. Budget de l'association

Voir le document « previsionnel\_2022.pdf »

Projet n° 1

## 6. Projet – Objet de la demande

**Type de projet:** Financement global

**Exercice (début):** 2022

**Intitulé :** Activités de scoutisme pour les enfants de 6 à 17 ans

**Objectifs :** En tant que structure affiliée au groupe des Éclaireuses et Éclaireurs de France (EEDF), la structure locale de Carmaux met en œuvre un projet pédagogique permettant de répondre aux objectifs généraux de l'association des EEDF à savoir, permettre à des enfants de toute origine sociale, géographique, culturelle, religieuse, de vivre et de découvrir le scoutisme, dans le respect des méthodes, de la pédagogie et des valeurs qu'inculquent les EEDF.

Ces valeurs sont au nombre de 5 : LAÏCITÉ, SOLIDARITÉ, COÉDUCATION, ÉCOCITOYENNETÉ et DÉMOCRATIE.

Les Eclaireuses Eclaireurs de France proposent DONC :

- un projet d'éducation basé sur une auto-éducation progressive collective.
- une organisation où enfants et jeunes sont acteurs démocratiques de la vie collective.
- une autogestion de la vie quotidienne, terrain d'apprentissage de l'autonomie et de la solidarité.
- l'organisation d'activités et de projets, avec la nature comme terrain d'aventure, de découverte, d'expérience.
- un partenariat éducatif entre les équipes et les familles.

Au sein de la SLA de Carmaux, nous avons souhaité développer certains axes au regard du public accueilli.

Pour les plus jeunes, de 6 à 11 ans, nous axons l'ensemble des activités sur le « savoir vivre en collectivité ».

Pour cela nous développons plusieurs axes :

1. « favoriser les échanges »
2. « Apprendre à respecter les autres ».
3. Laisser une place importante aux enfants dans l'organisation et la vie de la SLA de Carmaux
4. « Respect de l'environnement ».

Pour les plus âgés, 11-17 ans, nous conservons le « savoir vivre en collectivité » tout en adaptant les actions mises en place pour un public plus âgé. Deux objectifs se rajoutent pour les plus grand :

1. La découverte du fonctionnement de l'association et du scoutisme français
2. « gagner en autonomie en améliorant son fonctionnement et celui du groupe ».

Dans notre projet pédagogique, ces « responsables d'animation » ne sont pas oubliés. Nous souhaitons accompagner fortement les animateurs dans leur formation en construisant et en mettant en oeuvre un plan de formation adapté à chacun et en favorisant l'échange d'expérience entre les responsables.

**Description :** Tout au long de l'année, notre groupe local de Carmaux fait vivre de belles aventures et de grands moments de fraternité aux enfants et aux jeunes qui ont l'opportunité de rencontrer notre projet et notre association.

Composé, géré et animé exclusivement par des bénévoles, notre groupe local a son fonctionnement propre et son calendrier d'activités.

Les participants sont divisés en unité pédagogique en fonction de l'âge :

- les lutins : 6 à 8 ans
- les louveteaux : 8 à 11 ans
- les éclaireurs : 11 à 15 ans
- les aînés : 15 à 17 ans

Pour les plus jeunes, de 6 à 11 ans, nous axons l'ensemble des activités sur le « savoir vivre en collectivité ».

Pour cela nous développons plusieurs axes :

1. « favoriser les échanges » par la mise en place d'activités communes lors de Week-end (Organisation de grands jeux ou de veillées par les différentes branches pour les différentes branches.) et par un accueil

spécifique des nouveaux adhérents (explication du fonctionnement, espace de discussion pour que chacun puisse s'intégrer et faire de nouvelles propositions)

2. « Apprendre à respecter les autres ». Cela passe par la mise en place de règles de vie que le groupe (enfants et responsables) aura discuté autour d'une thématique (fil conducteur : la planète Elémentous) mais aussi par un fonctionnement autour d'une grille de services de manière à apprendre à gérer son quotidien et à se responsabiliser (fil conducteur). De manière plus ludique, l'ensemble des activités de loisirs s'articulent autour de la coopération. Lors de chaque week-end les enfants pourront s'exprimer et prendre des décisions lors de Petites réunions (conseils). Pour garder trace, ce qui a été dit et décidé sera consigné dans un cahier (propositions d'activités ; propositions pour améliorer la vie de la branche)

3. Laisser une place importante aux enfants dans l'organisation et la vie de la SLA de Carmaux : Participation à la préparation des lotos pour le financement des projets, participation à la mise en place du camp d'été.

4. « Respect de l'environnement ». L'ensemble des activités se met en place en faisant une place importante sur les enjeux du respect de l'environnement. De plus, la proximité du centre de Foucheval, structure d'accueil au sein d'une forêt, permet la mise en place de grand jeu dans la nature.

Pour les plus âgés, 11-17 ans, nous conservons le « savoir vivre en collectivité » tout en adaptant les actions mises en place pour un public plus âgé. Cela passe par la valorisation de l'entraide et le partage et l'échange.

Deux objectifs se rajoutent pour les plus grand :

1. La découverte du fonctionnement de l'association et du scoutisme français

2. « gagner en autonomie en améliorant son fonctionnement et celui du groupe ». L'objectif est de permettre à chacun de Grandir individuellement et au sein d'un groupe et de gagner en autonomie dans les tâches de la vie quotidienne.

L'encadrement des enfants est assuré par les responsables d'animation, ou « respos ». Ils-elles définissent le projet pédagogique et préparent les activités, en lien avec les enfants.

Tou-te-s bénévoles, ils-elles font partie intégrante de l'équipe de groupe. Comme les adultes impliqué-e-s et les parent-e-s engagé-e-s qui donnent aussi de leur temps tout au long de l'année. Certain-e-s ont grandi aux éclés et ont voulu continuer leur parcours en devenant respos, d'autres sont venu-e-s plus tard, attiré-e-s par le sens du projet éclé.

En matière de formation, les respos sont :

- Titulaires ou stagiaires des diplômes officiels : BAFA et BAFD,

- Titulaires ou stagiaires des diplômes spécifiques au scoutisme français, reconnus par les pouvoirs publics : Animateur-trice du scoutisme français (ASF), Directeur-trice du scoutisme français (DSF),

- Sans formation : ils-elles apprennent en faisant, dans la logique de l'éducation par l'action du scoutisme.

Des diplômes complémentaires existent : Prévention et Secours Civiques 1 (PSC1), Brevet de Surveillant de Baignade... Dans tous les cas, l'équipe des respos respecte les taux d'encadrement des services Jeunesse & Sports.

Dans notre projet pédagogique, ces « responsables d'animation » ne sont pas oubliés. Nous souhaitons accompagner fortement les animateurs dans leur formation en construisant et en mettant en oeuvre un plan de formation adapté à chacun et en favorisant l'échange d'expérience entre les responsables. Cela passe par des temps de formation formels et informels (discussion avant et après une activité, accompagnement sur un projet d'activité : avant, pendant et après l'activité, ...). Nous faisons en sorte que chaque membre de l'équipe puisse travailler avec des personnes différentes et nous souhaitons valoriser les points de vue et expériences de chacun lors de ces temps formels et informels.

Dans notre groupe, les enfants, jeunes et adultes s'y retrouvent pour partager et vivre ensemble le projet à travers des activités régulières :

- Les week-ends, durant lesquels, les jeunes se retrouvent un week-end par mois, du samedi début d'après-midi au dimanche midi, avec une équipe d'animateur-trice-s (appelés « respos ») pour vivre en groupe. Dans la

méthode de scoutisme, on favorise l'apprentissage de la collectivité en petits groupes, par exemple, les temps de préparation des repas. On essaie d'améliorer individuellement et collectivement ces moments-là.

- Les minis-camp qui peuvent avoir lieu pendant les vacances d'avril et qui durent 4 ou 5 jours. C'est l'occasion de commencer à vivre cette atmosphère si particulière aux camps éclés, et d'installer un vrai lieu de vie. Il peut être l'occasion de randonnées, bivouacs, itinérances. Le couchage se fait sous tente. Les modalités de transport dépendent du lieu retenu : en principe en covoiturage, possiblement en bus.

- Des rassemblements régionaux, nationaux ou internationaux sont ponctuellement organisés sur des échelles territoriales plus larges. Les enfants et jeunes, réuni-e-s par unités, s'y retrouvent et partagent avec leurs homologues d'autres groupes, d'autres régions ou d'autres mouvements de scoutisme.

- Le camp d'été est le point d'orgue de la saison éclée ! Il est proposé principalement en juillet et dure généralement entre deux et trois semaines selon les tranches d'âges concernées. Souvent établi en Midi-Pyrénées, le camp peut parfois se dérouler plus loin (en France ou à l'étranger) en fonction du projet. Son organisation mobilise dès le printemps l'ensemble du groupe qui se répartit les tâches, du choix du lieu de camp en passant par l'intendance, la recherche de producteurs locaux, la gestion des transports et bien sûr les projets d'activités à mener lors de cette expérience unique.

Le scoutisme repose sur la continuité éducative. Ces activités qui se déroulent tout au long de l'année favorisent la présence régulière des enfants pour leur permettre d'évoluer au mieux dans leur unité.

Dans un soucis d'ouverture et de travail en réseau notre groupe réalise des activités avec des partenaires locaux

tels que : les mairies de Carmaux et de Blaye-les-Mines, les diverses journées organisées par ces communes (journées des associations, fête du sport, ...), réunion à la 3CS.

Calendrier d'activités 2022 :

- 15 janvier : activité à la journée pour les luloups
- 28 janvier : préparation de la salle pour le loto le lendemain
- 29 janvier : organisation du loto
- 4 et 5 février : we à la neige pour la branche éclés
- 12 et 13 mars : we activités
- 2 et 3 avril : we formation pour les responsables
- we en avril : activités
- en mai : préparation du camp d'été pour l'équipe de responsables
- en mai : une activité à la journée
- 4 et 5 juin : we activités
- fin juin ou début juillet : we activités préparation camp

**Type du projet :** Financement global

**Bénéficiaires :**

- Statut: Jeunes
- Tranche d'âge: Mineurs
- Genre: Mixte
- Nombre: 50
- Commentaire:

**Territoires :** Communauté des communes du ségala carmausin

**Moyens matériels et humains :** Sans objet

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	11	3
Salarié	0	0

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
dont en CDI	0	0
dont en CDD	0	0
dont emplois aidés	0	0
Volontaires (service civique...)	0	0

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

oui  non

**Date ou période de réalisation :** du (le) 01/09/2021 au 31/08/2022

**Évaluation:** Nombre de jeunes accueillis.

Réalisation d'un bilan d'activités par l'équipe d'encadrement portant sur les activités et les méthodes éducatives proposées.

Retour des enfants sur les activités mises en place.

**indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus:**

rang	indicateur	prévu
------	------------	-------

Projet n° 1	6. Budget du projet		
	Année 2022 ou exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022		
Charges	Montant	Produits	Montant
Charges directes		Ressources directes	
<b>60 - Achats</b>	35 800	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	34 980
Achats matières et fournitures	35 800	<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>	0
Autres fournitures	0	<b>74- Subventions d'exploitation</b>	6 100
		État :	
		Service départemental - Tarn (SDJES)	5 000
<b>61 - Services extérieurs</b>	2 100		
Locations	1 500		
Entretien et réparation	300		
Assurance	300	Conseil-s régional(aux) :	
Documentation	0		
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	640	Conseil-s départemental(aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	0		
Publicité, publication	370		
Déplacements, missions	200	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
		Commune de Blaye les Mines	550
		commune de Carmaux	550
Services bancaires, autres	70		
<b>63 - Impôts et taxes</b>	0		
Impôts et taxes sur rémunération	0		
Autres impôts et taxes	0	Organismes sociaux :	

Projet n° 1	6. Budget du projet		
	Année 2022 ou exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022		
Charges	Montant	Produits	Montant
<b>64 - Charges de personnel</b>	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	0	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	0	Aides privées	
Autres charges de personnel	0	Autres établissements publics	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	4 500	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	3 000
		756 - Cotisations	3 000
		758 - Dons manuels - Mécénats	0
<b>66 - Charges financières</b>	0	<b>76 - Produits financiers</b>	0
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	0	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	0
<b>68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées</b>	1 040	<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	0
<b>69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</b>	0	<b>79 - Transfert de charges</b>	0
<b>CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES AU PROJET</b>		<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES AU PROJET</b>	
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>	0		0
<b>Frais financiers</b>	0		0
<b>Autres</b>	0		0
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	44 080	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	44 080
<b>Excédent prévisionnel (bénéfice)</b>	0	<b>Insuffisance prévisionnelle (déficit)</b>	0
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			

<b>Projet n° 1</b>	<b>6. Budget du projet</b>		
	<b>Année 2022 ou exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022</b>		
<b>Charges</b>	<b>Montant</b>	<b>Produits</b>	<b>Montant</b>
<b>86 – Emplois des contributions volontaires en nature</b>	0	<b>87 – Contributions volontaires en nature</b>	4 835
860 – Secours en nature	0	870 – Bénévolat	4 835
861 – Mise à disposition gratuite de biens et services	0	871 – Prestations en nature	0
862 – Prestations	0		
864 – Personnel bénévole	0	875 – Dons en nature	0
<b>TOTAL</b>	0	<b>TOTAL</b>	4 835
<b>La subvention sollicitée de 5 000 €, objet de la présente demande, représente 11.0% du total des produits du projet.</b>			

## 7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

**Je soussigné(e)** (nom et prénom) Monsieur BARBEY Olivier  
représentant(e) légal(e) de l'association ASSOCIATION DES ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE - EEDF  
1781107 CARMAUX

*Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter-) lui permettant d'engager celle-ci.*

**déclare :**

- que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) :
  - inférieur ou égal à 500 000 €
  - supérieur à 500 000 €
- demander une subvention de :
  - 5 000 € au titre de l'année ou exercice 2022
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association

Fait, le 17/02/2022 à Carmaux